

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012



JCM/SC/FG. 2011.08

L infos licences 2011/2012 – Août 11

Paris, le 22 Août 2011

Mesdames et Messieurs les
Présidents structures affiliées.

Objet / LICENCES 2011 et 2012

Mesdames, Messieurs les Président(e) s, cher(e)s ami(es),

Vous trouverez ci- joint les premières informations relatives aux licences 2012 dont la primo licence (à compter du 1/09/2011) et un rappel des informations concernant le retour des licences 2011.

Le dossier Licences 2012, destiné à toutes les structures, sera mis en ligne sur notre site Internet en fin d'année 2011. Vous serez informés par un message informatique qui apparaîtra lors de vos connexions à vos tableaux de bord et par la newsletter et les lettres électroniques.

Nous vous informons que la réservation des licences club FFVoile 2012, sera disponible sur Internet, à partir de début Novembre 2011. (Voir modalités ci-jointes).

Le système d'impression des licences club 2012 reste inchangé, et continuera à être réalisé directement par les structures, à l'aide du support « 2012 » qui sera expédié à la mi-décembre à toutes les structures.

La livraison des supports devrait se faire en une seule fois.

Nous vous demandons aussi de veiller à mettre à jour régulièrement les coordonnées des membres de votre bureau, ainsi que celle du club, et surtout de bien veiller à inscrire l'adresse email du club et du licencié, dans la base de données fédérale. Cet élément nous est indispensable afin de pouvoir vous adresser régulièrement des informations liées au fonctionnement de nos titres.

En vous souhaitant une bonne fin de saison 2011, recevez Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Jean Claude MERIC
Secrétaire Général

Copie : Messieurs les Présidents de Ligues
Mesdames et Messieurs les Présidents de CDVoile

A LIRE IMPERATIVEMENT
INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA PRISE DE LICENCE CLUB FFVOILE et PRIMO
LICENCES 2012

IMPRESSION DIRECTE DE LA LICENCE CLUB FFVOILE PAR LES CLUBS –
FOURNITURE DU SUPPORT « LICENCE CLUB FFVOILE » PAR LA FFVOILE.

La licence club FFVoile est imprimée directement par les clubs affiliés.

La FFVoile a fourni le support papier intégrant la carte licence, en nombre suffisant pour répondre à ces impressions. Pour les nouveaux affiliés, la FFVoile leur a fait parvenir systématiquement un nombre minimum de supports avec le courrier leur annonçant leur affiliation provisoire.

Cette distribution sera reproduite pour 2012, avec comme chiffre de référence pris en compte (sauf pour les nouveaux affiliés), le nombre de licences club délivrées à fin 2010, + 10% pour une augmentation potentielle de ce nombre. Au delà de ce nombre, et si le club se retrouvait en rupture de stock, sans pouvoir justifier de l'augmentation du nombre de licenciés en 2011, le support papier que la FFVoile devrait lui réexpédier lui sera facturé à l'unité, y compris le coût d'envoi au club. C'est pourquoi, nous attirons votre attention sur la nécessité de gérer au mieux le stock adressé afin de répondre à vos besoins.

Ces supports seront adressés directement par l'imprimeur aux clubs, courant Décembre 2011. C'est pourquoi, il est important que vous mettiez à jour les coordonnées du club (adresse livraison, coordonnées des responsables du club, adresse mail, téléphone), afin que vous puissiez être avertis et surtout de pouvoir nous assurer que votre club sera ouvert à cette période pour réceptionner ces documents importants. Si tel n'était pas le cas, nous adresserons votre stock à l'adresse de correspondance que vous voudrez bien nous fournir et ce avant le 15/10/2011 (date de transmission du listing d'envoi à l'imprimeur) et à défaut, nous conserverons vos envois à la FFVoile, auprès de laquelle vous pourrez récupérer ces éléments lors de votre réouverture.

PRISE DE LICENCE CLUB FFVoile

Pour mémoire, la saisie des licences clubs FFVoile ne peut se faire que par Internet. (ffvoile.org – service aux clubs – prise de licence -)

LICENCES CLUB FFVOILE OBLIGATOIRES POUR LE PRESIDENT, SECRETAIRE
GENERAL, TRESORIER DES CLUBS.

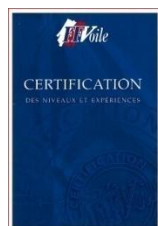
Nous vous rappelons aussi dès à présent, qu'il ne vous est pas possible de délivrer de licences clubs à vos membres, tant que le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de votre club n'auront pas eux-mêmes pris ou renouvelés leurs licences clubs pour l'année en cours. Le programme informatique intègre cette obligation. Plus de précisions sur les modalités « informatique » vous seront données dans le Dossier Licence 2012.

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012

OUVERTURE DE LA PRISE DE PRIMO LICENCE 2011 - 2012

L'ouverture de la saisie de ces licences aura lieu à compter du 01/09/2011,

La procédure de saisie des licences primo 2011 reste inchangée par rapport aux autres années. Le club aura à charge d'éditer la primo licence 2011, lors de sa saisie, sur le support 2011 pour la période courant de cette date au 31/12/2011 et devra rééditer cette licence à compter du 1/01/2012, pour la période du 1/01/2012 au 31/12/2012, sur le support « 2012 » qui sera expédié aux clubs mi décembre 2011. (prix 2012 – voir « Nouveautés » ci-dessous)



De plus, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile de distribuer les documents d'accompagnement du passeport voile aux licenciés club Jeunes, la FFVoile aura adressé, dans le cadre de la primo licence jeunes 2011, ces documents depuis fin août 2011, aux clubs délivrant des primos licences jeunes, et des licences club FFVoile jeune.

La FFVoile adressera également, début janvier 2012, ces mêmes documents qui serviront à accompagner la licence club FFVoile jeune 2012.



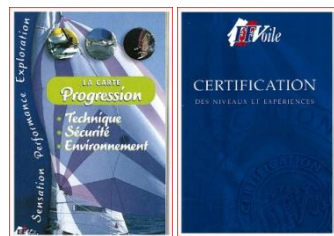
La **LICENCE CLUB FFVoile** (adulte ou jeune)

Public visé : Tous les membres des clubs, adultes ou jeunes, quelles que soient leur pratique et /ou leur fonction

Durée de validité : **Annuelle** (du 1/01/2012 au 31/12/2012), sauf pour le primo licencié [voir ci-après primo licencié]), validité débutant au jour de la souscription.

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012

LE PASSEPORT VOILE :



Public visé : les stagiaires des clubs et écoles de voile en cours collectifs ou particuliers

Rappel : « Elle ne donne pas accès aux autres activités de la FFVoile (compétitions, loisir) à l'exception du loisir encadré conformément à l'art.74 du R.I de la FFVoile, ce qui implique que la licence enseignement peut être délivrée pour cette activité de loisir encadré »

Durée de validité : **Annuelle** (du 1/01/2012 au 31/12/2012).

La LICENCE TEMPORAIRE FFVoile



Public visé : Les pratiquants occasionnels en compétition ou en loisir organisée de façon temporaire, (à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélectives correspondantes exceptées pour les sélectives donnant accès aux

championnats de France corporatifs).

Durée de validité : 1 journée calendaire ou 4 jours consécutifs.

- R A P P E L -

➤ Qu'est ce que le primo licencié ?

Le primo licencié est une personne physique **n'ayant jamais disposé d'une licence club FFVoile, ou pas depuis 5 ans** et souhaitant se licencier entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année en cours. Il s'agit bien souvent de stagiaires, qui après leur stage d'été, souhaiteraient poursuivre la voile en club. On appartient à la catégorie des primo licenciés qu'une seule fois dans sa vie.

➤ En quoi dispose-t-il d'un régime à part ? et pourquoi cette faculté ?

- Le primo licencié bénéficie d'un régime particulier au regard des autres licenciés puisqu'il aura la faculté de souscrire une licence club FFVoile valable, en quelque sorte, 16 mois, tout en ne payant sa licence que 12 mois comme cela est déjà possible depuis 4 ans maintenant.

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012

- Il pourra en effet souscrire une licence à partir du 01 septembre 2011 valable 4 mois jusqu'au 31 décembre 2011, et il se verra ensuite délivrer **automatiquement** une nouvelle licence pour la totalité de l'année suivante (2012), en ne payant finalement qu'une seule fois en septembre 2011, sa licence 2012. Il y a donc gratuité pour les derniers mois de l'année, mais en contre partie la licence 2011 ne donne pas droit à attribution de voix pour le club aux assemblées générales de CDVoile, ligue, FFVoile.
- Cette faculté a été ouverte afin de répondre aux attentes de nos clubs qui disposaient de stagiaires école de voile souhaitant se licencier à l'année, mais qui étaient pénalisés par l'obligation de lui faire payer une licence annuelle pour une pratique de quelques mois seulement. La solution retenue permet de répondre favorablement aux clubs et aux stagiaires en leur offrant les premiers mois de pratique. Ceci a permis en 2010 de licencier 7827 personnes, en tant que primo.

➤ **Licence primo licencié**

Le primo licencié se verra remettre sa licence club FFVoile 2011 (impression directe par le club), après la saisie de cette licence par son club. Cette dernière sera valable à compter du jour de la saisie de la licence jusqu'au 31/12/2012.

La licence définitive d'une validité de 12 mois (du 1/01/2012 au 31/12/2012) devra être imprimée par le club, pour remise ou expédition aux licenciés à partir du 01 Janvier 2012, simplement en se connectant au système « Service Club – Accès gestion télématique » pour l'impression de la licence club concernée) et du licencié.

Le licencié peut dorénavant imprimer lui-même sa licence sous le format PDF, à partir de son espace licencié.

Nous insistons sur le fait que les primo licences délivrées entre le 01/09/2011 et le 31/12/2011 ne doivent pas être renouvelées par les clubs au 31/12/2011. Le programme informatique de la F.F.Voile prévoit que ces licences sont automatiquement transférées dans vos fichiers (licences à imprimer) qui seront à éditer par vous à compter du 01 Janvier 2012, avec une validité du 01/01/2012 au 31/12/2012 et bien sûr sur le support correspondant que vous aurez reçu courant décembre 2011.

2012

➤ **Saisie d'une licence primo licencié**

La licence d'un primo licencié correspondra à une création de licence entre le 01/09 et le 31/12/2011, pour une personne qui n'a **jamais** été licenciée **ou qui n'a pas renouvelé sa licence club depuis 5 ans**, auprès de la FFVoile.

Le programme informatique devrait vous permettre une meilleure recherche pour y parvenir (prénom sans tiret, orthographe approchée, etc....).

En effet, après vérification depuis la mise en place de la primo licence, il s'avère qu'un grand nombre des licences primo n'en sont pas : soit parce que l'orthographe du licencié n'est pas la bonne, soit parce que la date de naissance est erronée. Nous sommes donc obligés de procéder à posteriori à l'annulation de ces licences clubs FFVoile, ce qui génère des tracas supplémentaires pour les clubs, pour la FFVoile et surtout pour le licencié concerné, qui se retrouve sans licence à compter du 1^{er} Janvier de l'année suivante, alors qu'il pense être automatiquement titulaire d'une licence annuelle.

Nous nous attacherons cette année encore, à procéder à la vérification de toutes les licences primo qui auront été émises par les clubs, afin de vérifier qu'elles n'ont pas été créées à tort. La mention de « primo licencié » apparaîtra sur la licence 2012 que le club remettra au licencié. Cette mention ainsi que le prix 2012 correspondant (adulte ou jeune) apparaîtront également sur l'écran de saisie.

Les clubs saisiront donc cette licence à l'aide de l'écran habituel de « création de licence F.F.Voile », et seront débités sur leur compte club, du montant de la licence annuelle 2012 correspondant.

Le principe de délivrance d'une primo licence est le même que pour la licence club FFVoile.

N'hésitez pas à consulter la fiche 4 de notre dossier licence :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/licences/documents/dossier2011/4_comment_club.pdf

Conformément à l'article 73 du RI de la FFVoile modifié lors de l'Assemblée Générale 2010 le prix de la licence club FFVoile prise par une personne, la même année civile et à la suite d'un passeport voile, tiendra compte de la différence de montant entre les deux licences.

Ainsi pour 2011, la licence club jeune coûtera 24 € - 10 € du passeport voile soit 14 €.

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012

Nous attirons aussi votre attention sur les demandes éventuelles d'annulation de primo licences. Toute demande d'annulation (avec justification) doit nous parvenir dans la mesure du possible dans les 8 jours suivants la délivrance, et en tout état de cause, avant le 23/12/2011. Après cette date, aucune annulation de primo licence ne sera possible, dans la mesure où une nouvelle licence club sera générée automatiquement pour l'année 2012, à compter du 1/01/2012.

INFORMATIONS PRATIQUES SAISON 2011 ET SAISON 2012

Retour des licences (pour les clubs n'ayant pas encore opté pour la prise de licence sur Internet)

- Passports Voile (période de validité 1/01/2011 au 31/12/2011).

Gestion nationale

Les clubs doivent retourner à la FFVoile les passeports voile [carnet(s) complet(s) ou entamé(s), devant obligatoirement comprendre les 3 feuillets dupliquant (blanc, rose, vert) portant le même numéro et accompagné(s) du (des) livret(s) de certification et carte de niveaux] invendus pour le :

16 DECEMBRE 2011 minuit, cachet de la poste faisant foi (*)
Passé ce délai, aucun retour ne sera pris en compte sauf pour les clubs qui organiseraient des stages entre le 16/12 et le 31/12/2011 et qui auront préalablement avertis le service licence par écrit (télécopie, message Internet, courrier) en précisant le nombre de carnets conservés pour ce ou ces stages. Dans ce cas, les carnets non utilisés devront être retournés à la FFVoile, pour le 5 Janvier 2012, cachet de la poste faisant foi.

Toutefois, nous conseillons aux clubs, qui n'auraient plus de stages après les vacances de la Toussaint, de retourner au plus tôt leurs passeports voile invendus afin de pouvoir régulariser leur compte club avant fin 2011 ;

Gestion régionale

Les ligues doivent retourner les passeports voile, accompagné(e)s du décompte du nombre de titre délivré par club, à la FFVoile pour le :

16 DECEMBRE 2011 minuit, cachet de la poste faisant foi
Passé ce délai, aucun retour ne sera pris en compte sauf pour les clubs qui organiseraient des stages entre le 16/12 et le 31/12/2011. Dans ce cas, il est nécessaire de prévenir préalablement la ligue régionale concernée qui elle-même avertira le service licences par écrit (télécopie, message Internet, courrier) en précisant le nombre de carnets conservés pour ce ou ces stages. Dans ce cas, les carnets non utilisés devront être retournés à la FFVoile, pour le 5 Janvier 2012, cachet de la poste faisant foi.

Ou

Votre ligue a peut être opté pour le dispositif comptable proposé aux ligues régionalisés en 2008, prévu au règlement financier de la FFVoile, qui consiste à remplacer les retours des PVR invendus au siège de la FFVoile, aux dates citées précédemment, par une attestation de vérification des PVR vendus (par contrôle des PVR invendus), produite par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable de la ligue. La date de retour de cette attestation est fixée à la même date que ci-dessus, à savoir le 15/12/2011.

Ceci implique donc dans les deux cas que les clubs des ligues régionalisées doivent se rapprocher de leur ligue pour connaître le dispositif choisi et les délais mis à en place par celle-ci pour les retours.

Toutefois, nous conseillons aux Ligues, qui n'auraient plus de stages après les vacances de la Toussaint, de retourner au plus tôt leurs passeports voile invendus et le décompte par club afin de pouvoir régulariser les comptes de leurs clubs au avant fin 2011 ou au tout début d'année 2012;

Les chiffres officiels de la FFVoile seront disponibles fin Janvier 2012 sur le site Internet de la FFVoile, dans la rubrique «Espace fédéral – licence – statistiques – bilan annuel ». Il est donc recommandé aux CDVOILE et aux ligues de tenir leurs assemblées générales à la suite de la communication des chiffres officiels. Un email sera envoyé aux ligues lorsque les chiffres seront définitifs.

La FFVoile a développé pour l'année 2011, dans la rubrique statistiques de notre site Internet, un système de validation permettant aux ligues de savoir si leurs chiffres ont été ou non validés par les services de la FFVoile.

Tant que la mention « validée » ne sera pas indiquée en face de votre ligue sur le tableau des statistiques, cela signifiera que vos chiffres ne sont pas encore arrêtés.

Licences temporaires FFVoile 1 jour et 4 jours

Les licences temporaires comptant pour 1/10 voix dans la détermination du nombre de représentants aux assemblées générales, les clubs, qui auraient commandés des carnets, doivent retourner les licences invendues, à la FFVoile pour le :

16 DECEMBRE 2011 minuit, cachet de la poste faisant foi
Passé ce délai, aucun retour ne sera pris en compte. Pour les clubs qui organiseraient des compétitions entre le 15/12 et le 31/12/2011, ils devront délivrer ces licences temporaires, par le biais du site internet uniquement, ou s'il s'agit d'un nombre important de licence à délivrer, en envoyant un fax, email, avec la liste des concurrents, adresse, date de naissance, pour une prise en compte de l'assurance. Le club devra préalablement prendre contact avec le service Licences de la FFVoile par téléphone et par écrit (télécopie, message Internet, courrier) pour les modalités pratiques, merci de consulter le dossier licences 2011.

Nous rappelons néanmoins que le système de carnets reste tout de même exceptionnel et dérogatoire, et qu'il est préférable de saisir les licences temporaires directement sur notre site

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012

Internet.

Les clubs, utilisateurs du système « carnets » doivent s'acquitter des frais de production et d'envois des carnets papier commandés, à savoir 1,70 € le carnet pour 2011 auquel s'ajoutera le montant des frais d'envois variables en fonction de chaque commande. De plus, en complément des couts cités ci avant, viendra s'ajouter pour l'année 2012, une somme forfaitaire de 15 € par commande pour les commandes inférieures à 300 licences temporaires et de 50 € pour les commandes supérieures à 300 licences temporaires sera affectée au titre de frais de gestion.

**** Nouveautés 2012 ****

1/ Cotisations 2012 des structures affiliées (payable en deux fois – Janvier et Août de chaque année)

Associations affiliées: 260€
Etablissements affiliés : 260€
Membres associés : 260 €
Associations Nationales : 260 €

2/ Tarifs des licences 2012 (période 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012)

Licence club adulte : 48.50 €
Licence club jeune : 24.25 €
Passeports voile : 10 €
Licence temporaire 1J : 10€
Licence temporaire 4J : 24 €

Compte tenu d'un possible changement de compagnie d'assurance suite à un appel d'offre dans le dernier semestre 2011, le prix de la licence pourra être revu en cas de changement de la part assurance

3/ Dossier licences 2012

Comme les années passées, le dossier Licences pour la saison 2012 sera uniquement mis en ligne sur le site Internet de la F.F.Voile, et un message électronique sera adressé aux clubs, ligues et comités départementaux courant décembre 2011, pour les informer de sa mise en ligne. L'information sera aussi diffusée par le biais de la Newsletter et les lettres électroniques. Les clubs pourront ainsi l'éditer à tout moment.

4/ Renouvellement et réservation des licences club FFVoile 2012

- Pour la saison sportive 2012, le renouvellement des licences club FFVoile ainsi que leur édition ne pourra être effectif qu'à partir du 1er janvier 2012.

Toutefois comme les années passées, un système de réservation sera mis en place à partir de la première quinzaine de Novembre 2011 (et ce jusqu'au 31 Décembre 2011), pour les clubs qui désirent anticiper la saisie de leurs licences (saisie par Internet pour les réservations). Ces licences NE POURRONT ETRE EDITEES par les clubs, qu'à partir de la réception du support licence club de l'année 2012, soit mi-décembre 2011, pour remise ou expédition aux licenciés directement, sachant que la date de validité partira du 1er Janvier 2012. Le fichier des licences club FFVoile réservées sera transféré automatiquement par la FFVoile vers les clubs, afin que ces derniers puissent procéder à l'impression directe sur le support papier qu'ils auront reçu courant décembre 2012.

Cette faculté sera accessible dans la rubrique « Espace fédéral – Licences – Réservation licence

DOSSIER PRIMO LICENCE 2012

2012 – (accès réservé aux clubs).

Nous attirons votre attention dans le cadre des renouvellements, sur deux éléments essentiels sur l'adresse du ou des licenciés concernés.

- Il est impératif de vérifier auprès du licencié qu'il souhaite renouveler sa licence 2012 dans la même structure, avant de procéder au renouvellement. Pour mémoire, tout licencié peut changer librement de club entre le 1^{er} Janvier et le 15 Mars de chaque année. Passé cette date, ce changement fera l'objet d'une demande de mutation, qui nécessite l'accord du club que le licencié quitte et l'accord du nouveau club qui le reçoit, et entraînera des frais de mutation. Cette vérification préalable évitera ainsi de procéder à des annulations de licences en nombre.
- Une fois l'accord du licencié obtenu pour son renouvellement, il conviendra que vous procédiez aussi à la vérification des coordonnées du licencié, pour éviter un trop grand nombre d'adresses erronées. Nous insistons aussi sur le champ « adresse email » que vous nous demandons de compléter. Il faut informer le licencié que grâce à cette adresse, il pourra ainsi accéder lui-même à l'espace Licencié sur le site de la FFVoile et ainsi consulter et/ou modifier les informations le concernant, ses classements, etc..

Les anciens supports devront impérativement être détruits après le 31/12/2011 afin d'éviter des erreurs. En effet, les garanties d'assurance pour 2012 pouvant légèrement évoluées par rapport à celles de 2011 notamment suite à l'appel d'offre effectué dans le dernier semestre 2011, il est impératif que les licenciés en soient informés, ainsi que des garanties complémentaires offertes et inscrites sur le nouveau support.

5/ Saisie simplifiée des passeports voile par Internet

L'objectif de cette saisie simplifiée est de faciliter la vie du club, en supprimant le remplissage et de manipulation des carnets de licences actuels et pour la FFVoile de disposer d'une base de données nominative des titulaires de ces titres.

Nous vous informons que le bureau exécutif du 31 Mai 2011 a décidé de supprimer pour le 1er janvier 2012 la saisie papier des licences passeports voile, sauf rares dérogations.

Les passeports voile seront uniquement saisis par Internet.

Les modalités de mise en place seront validées par le bureau exécutif qui se déroulera début septembre 2011.

Un lien concernant la procédure sera alors ajouté dans ce dossier.

6/ Assurance des licences pour 2012

Compte tenu d'un possible changement de compagnie d'assurance suite à un appel d'offre dans le dernier semestre 2011, le prix des assurances de la licence 2012 pourra être revu en cas de changement de la part assurance.

PART DE L'ASSURANCE DANS LE PRIX DE LA LICENCE 2012				
	Licence club FFVoile adulte	Licence club FFVoile jeune	Passeports voile	Licence temporaire
MMA	En attente du retour des assureurs, suite à notre appel d'offre.			
MDS				
TOTAL				